

Évaluation à mi-parcours du PCAET de Valence Romans Agglo

Note de synthèse

Rapport final Octobre 2024

Les objectifs de la démarche d'évaluation :

Elle permet de mesurer l'efficacité d'une politique et sa contribution aux effets recherchés ainsi que les effets de certaines actions afin de les faire évoluer si besoin, C'est un outil d'aide à la décision, de mobilisation et de communication, au service de l'amélioration de l'action publique. C'est également un outil de pilotage qui permet de requestionner les modes d'actions, les moyens affectés, la cohérence des actions par rapport aux objectifs.

La méthodologie de la démarche d'évaluation :

La démarche d'évaluation à mi-parcours s'est déroulée en **trois phases** sur une durée d'un an, entre octobre 2023 et octobre 2024 :

- Une première phase de cadrage et d'élaboration du référentiel d'évaluation au cours de laquelle une analyse de données et documents a été réalisée ainsi que l'élaboration du référentiel d'évaluation par les membres du comité de pilotage. Les questionnements portent sur 5 domaines traduits en 5 grandes questions évaluatives :
 - La gouvernance : Comment la gouvernance interne influe-t-elle sur le déploiement et le suivi du PCAET ?
 - Le lien entre le PCAET et les politiques menées par l'agglomération : Dans quelle mesure les objectifs affichés dans le PCAET sont-ils cohérents et articulés avec les autres projets et stratégies portés par l'agglomération ?
 - La mobilisation et la fédération des parties prenantes : En quoi la mobilisation et la fédération de l'ensemble des parties prenantes sont-elles adaptées aux objectifs du PCAET ?
 - L'exemplarité : En quoi les projets de l'agglomération sont exemplaires et contribuent aux objectifs du PCAET ?
 - La trajectoire : Dans quelle mesure les projets de l'agglomération sont alignés par rapport aux objectifs nationaux et internationaux ? (Cette dernière question s'est ensuite recentrée sur les aspects adaptation et sobriété)
- Une deuxième phase de collecte des données et des avis permettant analyse et recommandations. Cette phase a démarré par un travail d'analyse de données et documents permettant de juger du suivi de l'état d'avancement du programme d'actions du PCAET. Elle s'est ensuite orientée vers un recueil d'avis et de perceptions des différentes parties prenantes au dispositif à travers l'utilisation de plusieurs outils participatifs :
 - o **20 entretiens avec une série d'acteurs**, élus, agents de la collectivité et partenaires,
 - Un questionnaire à destination de tous les agents
 - o **Deux ateliers organisés avec les communes du territoire** pour identifier leurs avancées et leurs besoins en matière de climat-air-énergie
 - Deux ateliers axés sur des thématiques identifiées comme prioritaires lors des entretiens : Adaptation et Champ social de la transition





- Le Conseil de Développement (CODEV) de l'agglomération a également travaillé à la formulation d'un avis
- Une troisième phase de réponses à chacune des questions évaluatives qui se base sur une analyse croisée de l'ensemble des données recueillies. Cette dernière phase s'est achevée par le rendu du rapport final d'évaluation à mi-parcours et a permis d'initier un travail de mise à jour des fiches actions avec l'ensemble des services porteurs de projet, travail qui sera poursuivi sur les mois à venir et qui préfigure la révision du PCAET prévue sur 2026.

Les préconisations issues de la démarche d'évaluation :

1. Gouvernance et stratégie

- **Définir des orientations claires** : Élaborer une stratégie précise pour le PCAET, qui devient un document cadre de référence.
- **Repositionner le service PCAET**: Assurer un rôle central et transversal pour renforcer son impact structurant et catalyseur.
- Renforcer la transversalité : Élaborer une feuille de route et des fiches d'actions précises, intégrant des indicateurs de suivi, notamment sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les indicateurs "Donut".

2. Cohérence et mise à jour des actions

- **Mettre à jour et harmoniser** : Réviser les actions menées par les services pour garantir une cohérence et une valorisation politique renforcées.
- Inclure des mesures obligatoires : Dans le programme d'actions, intégrer des fichesconseils pour chaque projet d'aménagement, évènement ou gestion du patrimoine bâti.

3. Communication et sensibilisation

- **Dynamiser la communication**: Renforcer les échanges internes et externes autour du PCAET pour engager les agents, élus, communes et acteurs socio-économiques.
- Organiser des réunions et des formations : Assurer la lisibilité des actions et sensibiliser les parties prenantes aux enjeux du PCAET.

4. Collaboration et suivi des actions

- Créer des espaces d'échange : Favoriser la collaboration entre services pour partager les bonnes pratiques et suivre les projets communs.
- Renforcer le suivi des actions : Mettre en place des bilans d'avancement réguliers (tous les six mois) pour évaluer et ajuster les actions en conséquence.

5. Soutien aux petites communes

• **Soutenir les petites communes** : Offrir un accompagnement en ingénierie, expertises techniques et moyens financiers pour faciliter la mise en œuvre des projets.





• Créer des réseaux d'acteurs : Organiser des forums ou des ateliers thématiques pour encourager la mobilisation collective.

6. Sobriété énergétique et adaptation climatique

- Poursuivre les actions du Plan de Sobriété : Évaluer les marges de progression concernant l'éclairage public et le chauffage des équipements.
- Analyser la vulnérabilité du territoire : Améliorer les mesures d'adaptation en s'appuyant sur le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC).
- Former les agents : Sensibiliser les agents aux enjeux de sobriété énergétique et d'adaptation climatique.

Les remarques et propositions des membres du comité de pilotage à la suite de la présentation du rapport final d'évaluation à mi-parcours :

Suite à la présentation du rapport final de l'évaluation à mi-parcours, les membres du comité de pilotage du PCAET ont formulé plusieurs remarques. Ils ont souligné l'importance que cette évaluation serve de tremplin pour la révision du prochain PCAET, en maximisant les opportunités offertes par la dynamique actuelle sans perdre de temps.

Il a également été noté que l'identification des enjeux liés à la transition climatique et énergétique lors de l'élaboration initiale du PCAET avait largement reposé sur le technicien responsable à l'époque. Ainsi, la révision programmée du PCAET pour 2025-2026 devra favoriser une meilleure appropriation par toutes les parties prenantes et une transversalité accrue entre les acteurs impliqués. L'évaluation doit donc amorcer ce processus de collaboration élargie.

Un point crucial relevé est la méconnaissance du PCAET parmi les agents de la collectivité, ce qui souligne la nécessité de fournir des documents synthétiques et communicants pour une présentation claire des enjeux. De plus, il a été suggéré de « tagguer » les actions du PCAET afin de faciliter leur identification et leur suivi.

Les membres ont également noté des évolutions récentes témoignant d'une implication croissante de la collectivité dans le projet. Enfin, il a été souligné que l'intitulé « PCAET » ne reflète pas toujours la diversité des sujets abordés, tels que l'eau ou l'alimentation, ce qui limite la visibilité de ces thématiques essentielles.





ANNEXE

Listes exhaustives des préconisations issues du rapport d'évaluation à mi-parcours du PCAET

1. Gouvernance : Comment la gouvernance interne influe-t-elle sur le déploiement et le suivi du PCAET ?

- Définir des orientations claires et une stratégie précise pour le PCAET, qui devient un document cadre de référence pour l'ensemble des documents programmatiques.
- Repositionner la mission PCAET de manière centrale et transversale pour jouer un rôle structurant et catalyseur.
- Renforcer la transversalité entre les services, avec une feuille de route et des fiches actions précises, intégrant des indicateurs de suivi (notamment GES et "Donut").
- Dynamiser la communication interne autour du PCAET pour les agents et élus via des réunions, formations, et présentations lors de l'accueil des nouveaux agents, notamment.
- Renforcer le suivi des actions par des bilans d'avancement réguliers (tous les six mois) pour évaluer et ajuster les actions.
- Créer des espaces d'échange et de collaboration entre les services pour partager les bonnes pratiques et coordonner les actions.

2. Lien entre le PCAET et les politiques menées par l'agglomération : Dans quelle mesure les objectifs affichés dans le PCAET sont-ils cohérents et articulés avec les autres projets et stratégies portés par l'agglomération ?

- Mettre à jour et harmoniser les actions menées par les services pour assurer une cohérence et une valorisation politique plus forte.
- Intégrer les objectifs du PCAET dans les projets d'aménagement, la gestion du patrimoine bâti, et l'organisation d'événements.
- Travailler en transversalité avec les services concernés pour définir et consolider des modes de faire communs sur les projets d'aménagement.
- Inclure dans le programme d'actions des fiches reprenant les mesures obligatoires à respecter pour chaque projet d'aménagement, évènement ou de gestion du patrimoine bâti.
- Veiller à ce que la stratégie du PCAET soit lisible et articulée avec les politiques nationales et internationales.

3. Mobilisation et fédération des parties prenantes : En quoi la mobilisation et la fédération de l'ensemble des parties prenantes sont-elles adaptées aux objectifs du PCAET ?

- Dynamiser la communication externe autour du PCAET auprès des communes et des acteurs socio-économiques de l'agglomération.
- Organiser des forums et ateliers thématiques pour créer un réseau d'acteurs et encourager la mobilisation collective.





- Proposer un accompagnement aux petites communes en termes d'ingénierie, d'expertises techniques, et de moyens financiers pour faciliter la mise en œuvre des projets.
- Former les agents et élus communautaires aux enjeux du PCAET et aux objectifs de sobriété énergétique et climatique.
- Renforcer la communication sur les projets CAE (Climat, Air, Énergie) pour valoriser les actions menées et inciter à une plus grande implication collective.

4. Exemplarité : En quoi les projets de l'agglomération sont exemplaires et contribuent aux objectifs du PCAET ?

- Poursuivre les actions du Plan de Sobriété, notamment en matière d'éclairage public et de chauffage des équipements sportifs et culturels.
- Répertorier les mesures d'adaptation déjà mises en place pour évaluer les marges de progression.
- S'assurer que chaque projet de l'agglomération respecte une feuille de route précise en matière de CAE.
- Lancer une analyse de la vulnérabilité du territoire pour mieux adapter les actions aux enjeux climatiques.
- Mener une réflexion transversale pour consolider et diffuser les bonnes pratiques en interne et garantir l'exemplarité de l'agglomération.

5. Trajectoire : Dans quelle mesure les projets de l'agglomération sont alignés par rapport aux objectifs nationaux et internationaux ?

- Lier le suivi du PCAET au monitoring des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour mieux aligner les actions locales sur les objectifs nationaux et internationaux.
- Intégrer les indicateurs du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) pour orienter les actions de résilience climatique.
- Poursuivre le Plan de Sobriété, en cohérence avec les exigences du Plan national pour les collectivités locales, et ajuster les actions en fonction des nouvelles réglementations.
- Suivre et adapter les projets en fonction des trajectoires et des objectifs nationaux et internationaux en matière de réduction des émissions et d'adaptation climatique.

